

Bulletin d'information

Mars 2018

L'Ancien hôpital chinois est remis en vente !

Par Florence Labrèche

Comme nous le savons, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a récemment fait mention de son intention de reprendre l'édifice qui abrite actuellement le Centre de loisirs communautaires Lajeunesse (CLCL). Les organismes communautaires du CLCL dont l'Association des locataires de Villeray fait partie, devront vraisemblablement se trouver un nouvel immeuble pour les accueillir d'ici 2020.

Quelques mois plus tard, en février, l'ancien hôpital chinois a été remis sur le marché par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal qui est responsable de son administration. Ce bâtiment dont les activités ont cessé depuis 1994 ne pourrait-il pas être l'hôte du futur CLCL?

Cet immense immeuble vacant depuis plus de 20 ans semble être fait pour cela. Le déménagement du CLCL vers l'ex-hôpital chinois ne couvrirait que 350 mètres! De l'avis de Rosannie Filato, conseillère de Villeray «c'est sûr qu'il faut que quelque chose se fasse dans ce bâtiment-là.» Pour une partie de la population, ce "quelque chose" doit répondre aux besoins du quartier notamment en bloquant les possibles projets de condos et pourquoi pas en créant un nouvel espace de loisirs et de services communautaires.

Une première rencontre réunissant les citoyens et citoyennes du quartier a eu lieu le 12 mars 2017 pour jeter les bases d'un tel projet. Cela s'en est suivi d'une participation au conseil d'arrondissement le 13 mars pour y revendiquer un espace de vie accessible, inclusif, et gardant sa vocation communautaire. Les élu-es ont également mentionné tenir au zonage actuel «équipements culturels, d'hébergement et de santé », dans la catégorie « équipements collectifs et institutionnels ».

Nous suivrons donc ce dossier de près!



Quelle place pour les droits humains dans la lutte pour le droit au logement?

Par Joëlle Pepin

Les conditions matérielles d'un logement, comme son abordabilité et son état de salubrité, sont des éléments phares de la lutte pour le droit au logement. Quotidiennement, les locataires doivent lutter pour réussir à se constituer un espace de vie sécuritaire et sans tracas, tout en devant faire preuve d'imagination et de débrouillardise pour réussir à combler le reste de leurs besoins de base. Le logement étant au cœur de l'organisation sociale d'un individu, ne pas réussir à se loger convenablement peut avoir des répercussions importantes sur les autres sphères de la vie de chaque personne. Les problèmes de salubrité, en outre, ont un impact énorme sur l'état de santé physique et mentale des personnes qui les vivent et, par conséquent, sur sa capacité à remplir ses obligations quotidiennes au travail ou à l'école.

Pourtant, les problèmes de logement ne sont pas qu'individuels et matériels. Les comités logement luttent depuis des lustres contre la marchandisation du logement. Or, en plus de ne pas être un produit de consommation, le logement est aussi un droit à la sécurité, à la dignité et à l'égalité. Malgré la supposée protection de la *Charte des droits et libertés*, pour certaines personnes, trouver un logement est aussi difficile que de passer à travers un processus d'embauche. Il faut se prouver à la hauteur, avoir de bonnes références, un bon crédit, être un "jeune professionnel", ne pas avoir d'enfants, être citoyen canadien, être blanc et éduqué... et surtout, il ne faut montrer aucun signe de vulnérabilité... car on le sait tous, les "facteurs de risque" doivent être évités.



Vers qui peut-on se tourner lorsqu'on se voit tour à tour se faire fermer la porte au nez? La Régie du logement n'a pas compétence, car aucun bail n'a été signé et la Commission des droits de la personne et de la jeunesse n'a réellement aucun pouvoir coercitif, de sorte que les mesures entreprises ne permettront pas, au bout du compte, d'obtenir le logement.

Une fois le logement obtenu, la discrimination ne cesse pas, elle mute. Harcèlement, refus de faire des travaux, blâme, tentatives d'extorsion, tentatives d'expulsion, reprises de mauvaise foi, etc.

Les solutions individuelles sont donc nettement insuffisantes et ne font que déplacer le problème. Il est grand temps que les groupes de défense des droits des locataires agissent sur les discriminations vécues par les locataires pour revendiquer des recours plus efficaces qui prennent en compte les droits humains qui sont brimés par les locataires. En cette période où les logements sont rares, l'État DOIT agir pour garantir à tout un chacun un toit décent et abordable, peu importe leur position sociale.

Le financement des groupes de défense collective des droits

Par Geneviève Breault

Au début du mois, l'Association des locataires de Villeray a envoyé une lettre au ministre François Blais pour lui demander d'intervenir concernant le (sous)financement des groupes de défense collective de droits. Ce ministre est responsable de la mise en œuvre de la *Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire* et du *Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)*.



La défense collective des droits est une approche qui vise à aider les gens à se mettre ensemble pour faire respecter leurs droits, mener des luttes pour l'amélioration des conditions de vie, contribuer aux débats sociaux et à accompagner les gens à prendre par à la vie publique et politique.

La défense collective des droits est essentielle à la vie démocratique de notre société. Elle permet de faire entendre la voix de ceux et de celles qui sont généralement exclu-es du débat public. Elle permet également de faire progresser la réalisation des droits humains.

Les 400 groupes de défense collective de droits, dont fait partie l'ALV, sont parmi les groupes communautaires les moins bien financés par l'État. L'ALV reçoit annuellement 63 000\$ pour fonctionner, un peu plus que la moyenne qui est de 56 000 \$. C'est pourquoi nous joignons notre voix et demandons au gouvernement du Québec de rehausser notre financement de 40M\$. Nous réclamons également l'indexation annuelle des subventions selon le coût de la vie.

Mobilisés dans la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*, nous avons également participé à une chaîne humaine autour de l'assemblée nationale le 30 septembre dernier, ainsi qu'à une journée de perturbation au Centre de Commerce mondial de Montréal le 7 février. Plus récemment, le 13 mars, nous nous sommes joints à une ligne de piquetage animée théâtralisant la disparition des services publics et des organismes communautaires.

L'objectif de ces actions est de faire entendre nos revendications et de mettre de la pression sur l'appareil administratif.

Ma semaine du 5 mars à la Régie du logement

Par Charles-Hugo Desroches

C'est à la fois en tant que locataire du quartier et travailleur de l'ALV responsable des dossiers de logement privé que j'ai décidé de vous parler de ma semaine du 5 mars qui a été celle de la Régie du logement pour moi.

Action dérangeante



En effet, c'est le 6 mars que certains permanents-es et militants-es de groupes montréalais membres RCLALQ ont tenu une action dite dérangeante ciblant la Régie du logement. L'action en question s'est déroulée au siège social de la Régie du logement, situé à l'intérieur des pyramides olympiques appartenant elles-mêmes à un propriétaire véreux, Caprent.

L'esprit de l'action était de perturber ce lieu symbolique où se trouve notamment le bureau du président de la Régie, Maître Patrick Simard. Il s'agissait de mettre de l'avant les revendications de la campagne *La Régie du logement : Assez du deux poids, deux mesures !* Cette campagne du RCLALQ dénonce les délais d'attente excessivement longs pour les causes civiles générales (en moyenne 20,9 mois) pour des locataires vivant dans des logements insalubres par exemple (coquerelles, moisissure) par rapport aux demandes des propriétaires pour non-paiements de loyer qui sont systématiquement prioritaires et traitées plus rapidement (en moyenne en 42 jours).

Résumé de l'action du 6 mars 2018 :

- Une vingtaine de personnes ont pénétré à l'intérieur des bureaux du siège social et une trentaine de personnes les supportaient de l'extérieur;
- Les bureaux ont été occupés pendant environ 45 minutes;
- Une lettre a été remise à Denis Miron, porte-parole de la Régie du logement, qui l'aurait remise au président Patrick Simard. Ce dernier ne l'a toutefois pas signée, en guise de reconnaissance de l'inégalité de traitement entre les locataires et les propriétaires par la régie, comme le RCLALQ le demandait;
- Un avis d'éviction a été lu par le gardien de sécurité après 45 minutes et les personnes présentes ont pris collectivement la décision de quitter, considérant que le message avait été entendu et que les objectifs de l'action avaient été atteints.

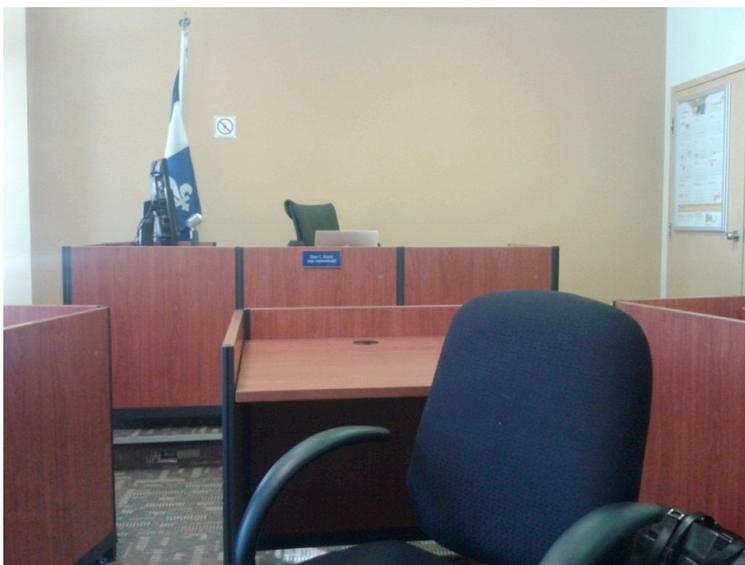
Mon audience pour reprise de logement

Le surlendemain de l'action tenue par le RCLALQ, je suis retourné à la Régie pour une audience suite à la demande de ma propriétaire de reprendre mon logement pour son fils. Cette expérience a été à la fois formatrice et frustrante pour moi. J'ai vécu le fait que malgré que les locataires puissent être très bien préparés, les choses se passent vite et il paraît difficile de tout prévoir lorsque nous nous représentons nous-mêmes.

Je me suis présenté à la régie vers 9h45 pour mon audience. J'ai rencontré des gens du milieu communautaire dans la salle d'attente où j'ai passé près de deux heures. Nous nous sommes encouragés et je me suis senti moins seul face à ma propriétaire et à ses enfants qui voulaient reprendre mon logement. « Leur logement » selon leurs dires.

Je savais que j'allais perdre mon beau logement que j'affectionne avec ses planchers qui craquent et ses armoires en bois. Je savais que je ne serais pas capable de remettre en question le si plausible et « honorable » projet de reprise du logement pour le fils de ma propriétaire. Je savais que j'avais des droits, même si ma propriétaire m'avait clairement dit que je n'obtiendrais rien du tout, à l'exception de mauvaises références car j'avais refusé de quitter sans indemnités.

Les choses se sont passées très vite. La juge administrative a fait part à ma propriétaire que son offre de me verser l'équivalent d'un mois de loyer était insuffisante. Elle a également dit que ma demande d'obtenir l'équivalent de 3 mois de loyer représentait, selon elle, le maximum obtenu par des locataires. Sa solution? Celle de nous inciter à négocier, en mentionnant que je n'aurais pas de jugement public à mon nom si nous nous entendions. Mais quel était le sens de ses propos ? Nous avons précisément 11 minutes pour négocier. De bonne foi, j'ai accepté de négocier. J'ai obtenu un peu plus de l'équivalent de 2 mois de loyers et la possibilité de partir avant le 30 juin.



En fin de compte, je me retrouve avec une entente que je regrette.

Le montant final obtenu n'équivaut même pas au montant le plus bas que j'avais obtenu lorsque j'avais fait des demandes de soumission pour mon déménagement. La juge administrative, qui a rédigé notre entente sur deux feuilles mobiles, a pourtant mentionné qu'elle considérait qu'il s'agissait d'une excellente entente juste et équitable pour les deux parties. Je n'ai pu m'empêcher de mentionner mon désaccord avant de quitter la salle. Rien ne me remmènera mon logement !

Témoignage : Mon vécu de locataire

Par Isabelle Bouisset

Il était une fois ..., eh oui! j'ai rejoint l'équipe des mécontents malmenés par ceux qui devraient être nos protections sociales et juridiques. Nous avons des histoires tellement « populaires » qu'elles sont devenues des contes et des légendes. J'avais un formidable couple de propriétaires, d'origine italienne. Ils m'ont accueilli avec bienveillance dans leur triplex. Dommage pour moi, car après un accident cardiaque, ils ont dû rejoindre leurs enfants installés à New York et ont vendu l'immeuble. C'est le véritable commencement de l'histoire.

J'ai essayé pendant des années d'obtenir que le nouveau propriétaire fasse des travaux dans mon appartement. J'ai laissé passer la première année pour qu'il s'installe, puis j'ai commencé à lui montrer l'état de certaines pièces. Ce n'était pas sa priorité. Les années ont passé, flanquées de mépris, d'insultes, d'intimidation et de beaucoup de naïveté de ma part suite à des « je vais y réfléchir », « ce n'est pas possible », « ça ne se fait pas », « non, pas maintenant ».

Je ne peux plus rien faire dans l'appartement, sinon mon propriétaire tambourine à la porte jusqu'à ce que je lui ouvre suite à quoi il entre abruptement.

J'avais besoin d'informations, d'appui et de références et comme nous sommes maintenant nombreux à le faire. J'ai lancé des recherches sur Internet : "problème de locataire", "solution pour locataire" (ça, c'est une très mauvaise recherche) et pourquoi pas "Villeray locataire". C'est les bons mots clés, le premier résultat fut : <http://locatairesdevilleray.com>. J'ai téléphoné, c'est bien vrai, des locataires ont dû se regrouper. Je ne suis tristement pas la seule à vivre des moments angoissants face à un individu qui ne me veut, assurément, pas de bien.



Je me suis rendue au local de l'Association des locataires de Villeray, c'est proche de chez moi en plus! Voici le début du second chapitre, ma première impression, ils sont tous bien occupés. Avant que les portes ne s'ouvrent, l'équipe se réunit, pour le suivi des dossiers en cours. Peter vient s'asseoir à côté de moi, se présente et me demande de lui parler de la raison de ma présence. Il me renseigne sur l'association, ses services et m'avise que je vais être reçue par un conseiller dès la fin de la rencontre. Je suis devenue membre de l'organisme le jour même.

Toutes les rencontres, conseils, invitations à des ateliers m'ont permis de reprendre un peu le dessus et après des années de convocation à la Régie du logement, à cause de grosses augmentations de loyer que je refusais systématiquement, j'ai su rédiger une mise en demeure, la déposer à la Régie et obtenir quelques miettes de bricolages. Le propriétaire m'a proposé de venir plusieurs soirs par semaine, l'angoisse est montée encore d'un cran. Je ne serai pas capable de l'avoir chez moi tous les soirs. J'ai accepté qu'il vienne les samedis et bien que cela fasse partie de sa proposition, les menaces recommencent « j'irai dans l'appartement quand je le voudrai ». Il est venu pendant des semaines, non des mois et des mois pour ajouter du plâtre sur certaines des jambes de bois qu'à cet appartement.

J'ai continué à participer à des ateliers organisés par l'association et lors de l'un d'entre eux, j'ai fait la connaissance de François, venu parler de la Coopérative des Citadins du Parc dont il est membre fondateur. La solution m'était décrite point par point, les réponses à mes questions correspondaient à mes valeurs et centres d'intérêt. Être membre de la coopérative des Citadins du Parc m'est apparue comme la réponse à mon désœuvrement. J'ai fait le processus de sélection et j'y ai obtenu un logement dans lequel je déménagerai ce printemps.



Témoignage : Mon logement des années 1950

Par Sarah-Esther Bélisle

Aujourd'hui, j'ai décidé de vous raconter l'histoire de mon déménagement dans l'appartement qui m'aura coûté le plus d'énergie à apprécier de ma vie! (Et je spécifie que j'ai bien dû déménager 25-30 fois...)

Quand je suis déménagée ici au mois de mai 2017, je savais que le logement était très petit, que certains travaux étaient à faire, mais je ne me doutais certainement pas que j'aurais autant de problèmes... La propriétaire avait accepté de me louer le logement à cinq cent dollars par mois et sa fille m'avait dit que je pouvais communiquer avec elle pour tout problème que j'aurais. Mon copain et moi partions d'un grand trois et demi dans un sous sol, pour déménager dans un autre trois et demi, plus modeste, mais moins cher, au deuxième étage d'un duplexe et pourvu de deux balcons. J'allais enfin pouvoir voir le soleil!!!

Comme je suis très débrouillarde, bricoleuse, et que j'ai un ami qui sait tout faire, j'étais prête à effectuer certains travaux. On a donc accepté de me fournir la peinture et de me donner les clés à l'avance pour que je puisse enlever les plaques de vinyle cassées de ma cuisine, qui cachaient un superbe plancher de bois franc. Quelle ne fut pas ma surprise de découvrir que la personne qui les avait posées avait ajouté de la *crazy-glu*e pour ne pas que les dalles décollent!!!! Trois jours de travaux au *gun à chaleur*, au *screeper* et au *varsol* plus tard, je trouvais que mon ami et moi avions bien travaillé...

Il y avait aussi cette grosse marche en céramique dans l'escalier intérieur du bâtiment, qui n'était plus fixée et que mon ami a réparé.. Ensuite, ce furent les prises de courant (des années 50 et dont les fiches n'avaient que deux têtes alors que tous les trucs que je dois brancher en ont trois), que j'ai fait changer



dans tout l'appartement, la toilette qui coulait car il n'y avait pas de *washer* entre la cuvette et le réservoir, le tour de la fenêtre de la salle de bain noir de moisissures que mon ami a changé, les tuyaux du bâtiment qui sont tellement vieux que mon eau goûte la rouille et que l'eau (chaude surtout) est fournie à faible débit, la souris que j'ai vu courir sur mon plancher de cuisine et que mon chum a attrapée pour prouver à la propriétaire qu'il y en avait après qu'elle m'ait traitée de menteuse, le ventilateur de la salle de bains qui fait trop de bruit, les murs en carton qui font que ma voisine et moi pouvons nous parler en restant chacune chez soi, es murs extérieurs qui décollent de la façade du bâtiment, les trous dans les murs extérieurs, les moisissures dans les murs, la mauvaise isolation, la vieillesse des installations...

J'ai récemment appris par l'Association des locataires de Villeray que ma seule option était d'envoyer une lettre enregistrée à ma propriétaire, lui imposant un délai pour faire les travaux et d'aller à la régie du logement si la demande n'est pas respectée. Pourtant, malgré mon envie de le faire, il y a une part de moi qui hésite à prendre un tournant aussi radical. Je ne veux pas me chicaner à tout propos avec ma propriétaire, et nous avons débuté sur de bien mauvaises bases à cause des mauvaises conditions dont je vous ai parlé, malgré que j'aie fait (ou fait faire) la plupart des travaux. J'attends encore la peinture promise ainsi que le retour du beau temps pour recommencer les travaux... J'ai l'intention de *screeper* les 7 couches de peinture de mes armoires de cuisine, travaux que nous avons exécutés chez ma voisine et qui ont pris en tout et pour tout un peu moins d'une semaine.

Je veux rendre cet appartement propre et habitable, l'apprécier et y rester longtemps. Mais comment est-ce possible de rester plusieurs années dans un logement qui ne satisfait même pas mes besoins de base?

Le Bulletin d'information de l'ALV est publié trois fois l'an par l'Association des locataires de Villeray (ALV), organisme sans but lucratif voué à la défense des droits des locataires et du droit au logement.

L'ALV est membre du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), du Regroupement des comités de logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), de la Corporation de Développement communautaire Solidarités Villeray (CDC Solidarités Villeray) et de la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal (TROVEP).

Comité de rédaction : Jasmin Bertin, Sarah-Esther Bélisle, Isabelle Bouisset, Geneviève Breault, Charles-Hugo Desroches, Florence Labrèche, Joëlle Pepin, Pierre Provençal et Peter S. Randell.

Association des locataires de Villeray

7378 rue Lajeunesse, local 213

Montréal (Québec) H2R 2H8

Tél.: (514) 270-6703

alv@cooptel.qc.ca

Visitez notre site web au www.locatairesdevilleray.com

Toute reproduction est appréciée surtout si on en mentionne la source.